

N°2018-CA-02

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION ET ADAPTATION DE L'ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT
FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE (GFCP)**

Le 14 février 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.
MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Nacera VIEUBLE.
MM. Eric BLOND, Christian DUVAL.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal-chef Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Philippe LEROY à Monsieur André GAUTIER
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Sophie ALLAIS
Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE

Étaient absents excusés :

Mmes Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.
MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER – représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Conformément aux objectifs fixés par la feuille de route 2018-2020 du Président au Directeur départemental, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) doit poursuivre sa modernisation en redéfinissant son organisation territoriale et fonctionnelle.

Au regard de cette nécessaire modernisation du Sdis, le contexte budgétaire nous oblige également à repenser de façon globale le fonctionnement interne à la recherche d'efficacité dans tous les compartiments d'activités du Sdis 76.

Le rapport du Bureau du conseil d'administration du 04 octobre 2017 a fixé les grands principes fondateurs de cette démarche, à savoir :

- recentrer le travail des agents sur leur cœur de métier ;
- simplifier et clarifier les procédures ;
- mutualiser les moyens affectés aux services supports.

De sorte à ce que la nouvelle organisation se mette progressivement en place avant le démarrage de la préparation budgétaire pour 2019, dans le courant du mois de mai 2018, il vous est proposé de commencer par la modification de l'organigramme du groupement Finances et commande publique (GFCP).

Effectuée à effectif constant au sein de l'établissement, l'évolution proposée consiste principalement à reconcentrer les équivalents temps pleins chargés de fonctions financières, répartis au sein de l'ensemble des autres groupements ou services, sous l'autorité du chef du groupement Finances et commande publique tout en conservant une réponse de qualité et de proximité avec les autres groupements et services, dans le cadre d'un lien fonctionnel affiché.

1-La modification de l'organigramme du groupement Finances et commande publique (GFCP) :

La dernière modification substantielle de l'organisation du groupement Finances et commande publique remonte à 2015.

Elle concernait principalement deux des services de ce groupement.

D'une part, s'agissant du service de la commande publique, l'évolution visait à assurer la sécurité juridique de la commande publique en centralisant cette fonction au niveau de la Direction mais aussi à développer l'optimisation économique en élargissant le périmètre de la fonction achat à l'ensemble des groupements.

Le bilan d'activité de ce service (absence de contentieux, volume de dépense couvert par une procédure de mise en concurrence relativement élevé, économies d'échelle réalisées, multiplication des mutualisations opérées dans le cadre de groupement de commande....) démontre que l'objectif recherché est globalement atteint.

D'autre part, s'agissant du service des affaires budgétaires et financières, l'évolution visait à perfectionner le pilotage financier et l'exécution comptable du budget tout en déconcentrant certaines missions dans l'ensemble des autres groupements ou services au moyen de l'acquisition d'un nouvel outil de gestion financière.

Force est de constater que les effets de cette nouvelle répartition des fonctions ne sont pas tous à la hauteur des attentes. Il convient de se satisfaire que la participation de chaque groupement ou service à la construction du budget a permis de développer une certaine culture de gestion financière au sein de l'ensemble de l'établissement.

Au contraire, dans un cadre de travail encore très éloigné de toute dématérialisation, la déconcentration des tâches sur des sites distants a conduit à une dégradation du délai global de paiement des fournisseurs et prestataires.

Par ailleurs, de nouveaux champs d'actions non couverts par l'organisation en place vont devoir être assurés par le Service des affaires budgétaires et financières : la gestion de la dette liée à la Nouvelle politique immobilière, la gestion de la trésorerie dans un contexte plus contraint en raison de la consommation progressive des excédents reportés, le développement d'une comptabilité analytique et l'évaluation du juste coût des politiques mises en œuvre ainsi que la certification des comptes.

La présente proposition vise à corriger les écueils de l'organisation actuelle et répond à la fiche mission confiée par le Directeur départemental au chef du groupement Finances et commande publique de réfléchir sur une nouvelle organisation de la fonction financière au sein du Sdis dans l'objectif de la rendre plus efficiente dans le respect des principes approuvés par le Bureau du conseil d'administration le 4 octobre 2017.

L'enjeu majeur induit par cette réorganisation conduit à proposer de regrouper la fonction d'adjoint au chef de groupement Finances et commande publique avec celle de chef du service des affaires budgétaires et financières.

Pour mener à bien ses missions, le chef du service des affaires budgétaires et financières s'appuie sur :

- un agent en charge de l'administration de la base de données financière, du contrôle de gestion et des indicateurs : les fonctions de ce poste ont vocation, à moyen terme et selon les opportunités de restructuration qui se présenteront, à être mutualisées avec d'autres groupements ou services œuvrant déjà dans ces domaines d'actions ; le lien hiérarchique se transformant alors en lien fonctionnel ;
- un adjoint en charge de la préparation budgétaire et de la certification des comptes ;
- un adjoint en charge de l'exécution du budget et du soutien aux groupements et services.

L'adjoint en charge de la préparation budgétaire et de la certification des comptes est assisté par deux agents chargés de missions spécifiques :

- un agent en charge des emprunts, de la trésorerie et de la supervision des recettes ;
- un agent en charge de l'actif et de la supervision de l'inventaire comptable.

L'adjoint en charge de l'exécution du budget et du soutien aux groupements et services manage l'activité de 12 agents, répartis au sein de 3 cellules de proximité chargées d'exécuter le budget en soutien des groupements ou services porteurs de crédits (gestionnaires de crédits) au profit d'autres groupements ou services bénéficiaires in fine des biens ou prestations commandées suivant les nouveaux axes de lectures et gestion du budget intervenus à compter du 1^{er} janvier 2018.

A la tête de chaque cellule de proximité est désignée un référent qui encadre l'équipe constituée pour traiter des opérations diverses (allant de la passation d'un bon de commande suivant les consignes du gestionnaire de crédits au traitement de la facture après recueil du service fait). La taille de la cellule peut varier de 3 à 5 agents (référent compris) suivant les groupements ou services auxquels elles sont fonctionnellement rattachées. En outre, le référent de chaque cellule de proximité appuie les chefs de groupements ou de services gestionnaires de crédits auxquels ils sont fonctionnellement rattachés dans la préparation du budget et le suivi de son exécution.

Cette structuration du service des affaires budgétaires et financières va se traduire par la reconcentration de certaines missions comptables essentielles dans le giron du groupement dont c'est le cœur de métier et une revalorisation des fonctions de certains agents. En effet, en ne prônant pas une polyvalence des agents de catégorie C à outrance, elle leur permet d'assurer des tâches diversifiées avec une certaine maîtrise et leur permet de retrouver des perspectives de

carrières plus ouvertes, tant par les thématiques généralistes ou spécialisées offertes que par les possibilités de traiter des domaines d'activités plus variés ou d'encadrer une petite équipe.

Cette nouvelle organisation va s'effectuer à effectif constant au niveau de l'ensemble de l'établissement mais en proposant un transfert aux agents d'autres groupements ou services possédant les qualités attendues sur les postes créés.

A moyen terme, cela impliquera également l'évolution de la fonction administration générale au sein du Sdis qui s'appuiera notamment sur les résultats de l'expérimentation en cours.

*
* *


Les modifications de l'organigramme du GFCP du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime sont présentées en annexes.

En séance du 31 janvier 2018, les membres du comité technique ont rendu un avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants de l'administration et un avis favorable à la majorité pour le collège des représentants du personnel,

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

